



# VILLE DE TRELON

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### OBLIGATIONS DIVERSES

#### ANNEXE 3

#### NOTE DE PRESENTATION

CREATERRE

16, rue Clavon  
59132 TRELON

Tel 03 27 57 10 59

Plan d'occupation des sols  
Rendu public le : 19/12/1983  
Approuvé le : 9/12/1986  
Modifié le : 18/12/1996

Plan local d'urbanisme  
Révision achevée selon disposition  
de la loi N° 2000.1208 du 13/12/2000  
Le

## NOTE DE PRESENTATION DES OBLIGATIONS DIVERSES

A l'occasion de la révision du plan d'occupation des sols, les services de l'Etat ainsi que les services publics ont rappelé ou précisé un certain nombre de règles à observer quant à la dite révision.

Cet ensemble de recommandations est exprimé en un dossier dénommé « ELEMENTS DE PORTE A CONNAISSANCE » du 8 Janvier 1999.

Ce qui concerne les « obligations diverses » est donc réuni en cette annexe N° 3, et comporte les éléments suivants :

- tableau de synthèse des obligations diverses
- plan de localisation des dites obligations

Les éléments explicatifs des obligations diverses peuvent être consultés en Mairie de TRELON.

Une remarque est à faire en ce qui concerne les limites du Droit de préemption urbain.

En effet celles, qui sont portées sur les plans dressés par la DDE - service U/PPF à LILLE, le 2 Décembre 1998, sont relatives au POS approuvé le 9 Décembre 1986.

Par conséquent, une planche supplémentaire portant le N° 4 est jointe aux présentes. Elle reprend les limites du D.P.U. résultant de la révision du POS devenu Plan Local d'Urbanisme

Au titre des obligations diverses le Parc Naturel Régional de l'Avesnois a été associé à l'élaboration de la révision du POS devenu Plan Local d'Urbanisme

Les résultats de cette association apparaissent sur les documents graphiques, corps de règles et rapport de présentation.